

La Résidence Accueil « Sanchette »

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studio, T2 ou T3 destinés à la colocation. Ces logements sont situés sur la **commune d'Orthez**.

Ses missions sont de :

Rendre l'utilisateur acteur de ses projets :

- via un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- par l'élaboration d'un projet de vie ;
- en lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers ;
- en lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service, lors de réunions collectives, en présence des représentants de l'OGFA.

Favoriser l'inclusion sociale de l'utilisateur :

- par l'accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de leur autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- en limitant les risques d'isolement ;
- en permettant et favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

Permettre une prise en charge globale du résident :

- par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **10**

Sexe : **3 femmes et 7 hommes**

Moyenne d'âge : **47 ans**

Durée moyenne de séjour : **1088 jours**

Taux d'occupation : **100 %**



Année d'ouverture : 2020

Nombre de salariés : 1.65

Nombre de places : 10

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Une diversité générationnelle

La population accueillie présente un âge moyen de 47 ans, avec une répartition allant de 25 à 67 ans.

La répartition montre une certaine diversité générationnelle : deux jeunes adultes (25 et 28 ans) cohabitent avec deux personnes âgées de 65 et 67 ans, tandis que la majorité du groupe se situe dans la tranche 40-60 ans. Cette mixité d'âges peut représenter une richesse dans la vie collective de la résidence, tout en posant des questions d'adaptation des accompagnements aux différentes étapes de vie.

| Une couverture maladie pour tous

En matière de protection sociale, 9 résidents sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale et 1 personne relève de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

L'intégralité des résidents bénéficie d'une couverture santé complémentaire. Cette situation optimale garantit un accès facilité aux soins, sans reste à charge, élément crucial pour une population présentant d'importants besoins de santé.

| Peu d'hospitalisations pour raison somatique ou psychiatrique

2 personnes sur 10 ont été hospitalisées en psychiatrie au cours de la période. Ce taux de 20 % d'hospitalisations demeure relativement modéré pour une population présentant des troubles psychiques, suggérant une certaine stabilisation clinique de la majorité des résidents.

| Des mesures de protection pour la majorité des résidents

8 résidents sur 10 font l'objet d'une mesure de protection juridique, principalement sous curatelle (70 %) et, dans une moindre mesure, sous tutelle (10 %). Seules 2 personnes ne sont pas sous protection. Les mandataires sont principalement l'ASFA et l'ADTMP, structures spécialisées dans la protection juridique des majeurs.

| Les allocations sociales comme source principale de revenu

Sur les 10 résidents, 7 personnes perçoivent l'AAH, fréquemment complétée par l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Les autres sources de revenus concernent des situations plus minoritaires :

- 2 personnes perçoivent une pension de retraite, correspondant aux deux résidents les plus âgés (65 et 67 ans) ;
- 1 personne bénéficie d'une pension d'invalidité complétée par un complément AAH ;
- 2 personnes perçoivent des revenus d'activité professionnelle, souvent cumulés avec l'AAH.

| L'activité professionnelle : une situation minoritaire

3 résidents conservent un lien avec l'activité professionnelle :

- 1 personne travaille en milieu ordinaire avec un emploi salarié stable ;
- 1 personne occupe des emplois saisonniers en milieu ordinaire, forme d'activités plus précaires, mais valorisantes ;
- 1 personne est en formation à la mission locale, démarche d'insertion qui peut préfigurer un retour vers l'emploi.

| Un suivi psychiatrique important et adapté aux besoins

Les modalités de suivi témoignent d'une prise en charge structurée et diversifiée :

- 7 résidents bénéficient d'un suivi au Centre Médico-Psychologique (CMP). Parmi eux, 4 sont également suivis en Hôpital de Jour (HJ), dispositif d'hospitalisation partielle permettant des soins intensifs, tout en maintenant un retour au domicile ;
- 2 résidents cumulent un suivi en CMP et en addictologie, témoignant d'une double problématique psychiatrique et addictive, nécessitant une approche spécialisée ;
- 1 résident est suivi uniquement en CMP, sans hospitalisation de jour.

La forte présence de l'Hôpital de Jour, pour 40% des résidents, mérite d'être relevée. Ce dispositif, situé entre l'ambulatoire et l'hospitalisation complète, permet des soins soutenus (ateliers thérapeutiques, psychothérapies et activités socialisantes), tout en préservant le lien avec le logement. Il constitue un élément structurant de l'accompagnement pour près de la moitié des résidents.

| L'absence d'UDVS, compensée par la RA, dans la réalisation des actes de la vie quotidienne

En l'absence d'Unité De Vie Sociale (UDVS), mise à disposition du service par le CHP, la Résidence Accueil assure un soutien dans les gestes du quotidien. Les résidents gèrent de manière autonome l'entretien de leur logement, leur hygiène et leurs repas. L'équipe de la résidence intervient en appui, pour maintenir des conditions de vie satisfaisantes et propose, si nécessaire, une stimulation aux tâches ménagères.

L'isolement géographique et l'absence de transports en commun rendent indispensable un accompagnement véhiculé pour les courses (deux fois par semaine) et les rendez-vous médicaux, d'autant que plusieurs résidents présentent des difficultés de mobilité, liées à l'âge ou à des problèmes de santé.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Le 8 décembre 2025, l'élection des nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS) de la Résidence Accueil s'est déroulée, avec une forte participation des résidents. Cette mobilisation témoigne de l'engagement des personnes accueillies dans la vie collective et de leur volonté d'exercer leur pouvoir d'agir.

La Résidence Accueil a mis à disposition son jardin, à l'Hôpital de Jour du Centre Hospitalier des Pyrénées (CHP) pour la réalisation d'un jardin potager partagé. Cette mise à disposition a fait l'objet d'un conventionnement entre l'OGFA et le CHP.

L'arrivée d'un Infirmier en Pratique Avancée (IPA), au sein du CMP d'Orthez, a significativement amélioré la fluidité des échanges entre les professionnels de la Résidence Accueil et l'équipe psychiatrique. Ce nouvel acteur facilite la coordination des accompagnements, permet un partage d'informations plus réactif et favorise l'ajustement rapide des prises en charge. Cette collaboration renforcée bénéficie directement aux résidents, en garantissant une meilleure continuité de leur suivi médical et social.

PERSPECTIVES

Nous mènerons en 2026 :

- L'actualisation du projet de service ;
- Le travail partenarial avec le CMP et l'hôpital de jour pour maintenir un suivi de qualité ;
- Le développement du pouvoir d'agir des résidents avec la mise en route du nouveau CVS.